



32230 LADEVÈZE-VILLE
DÉPARTEMENT DU GERS

② 05 62 09 37 43
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/01/2026

Reçu en préfecture le 23/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 032-213201759-20260115-DE_2026_03-DE

S²LO

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 9

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THEYE Sylvie.

Etaient présents :

M. AIGUILLON Gauthier, Mme BOURDIEU Joëlle, M. DUTREY Kévin, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme THEYE Sylvie, M. TOUATI Bruno

Procuration(s) :

Date de convocation
09/01/2026

Date d'affichage
09/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/01/2026

et publication du :

23/01/2026

Etaient absent(s) :

M. BOURHIS Sébastien, Mme SAUGER Corinne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOURDIEU Joëlle

Numéro interne de l'acte : DE_2026_03

Objet : Adhésion au service ADS du PETR du Pays du Val d'Adour pour l'instruction des dossiers d'urbanisme

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les conséquences de la loi ALUR promulguée le 24 mars 2014 et mettant fin à la mise à disposition gracieuse des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme.

Elle rappelle que la commune de Ladevèze-Ville est concernée par cette réforme puisque le plan local d'urbanisme intercommunal a été approuvé.

Elle informe le conseil qu'un tel service nécessite des moyens humains et financiers que la collectivité ne peut assumer seule. Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Val d'Adour propose un service d'instruction des autorisations d'urbanisme et d'affichage auquel la commune pourrait adhérer.

10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

Cette possibilité offre l'avantage de mutualiser les moyens humains et financiers de plusieurs collectivités permettant ainsi des économies substantielles pour chacune d'entre elles.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention proposé par le PETR dont elle souligne les points déterminants :

- Adhésion de 5 ans
- Coût évalué à environ 1537 € pour 2026
- Répartition des coûts (clé définie telle que 50% au nombre d'habitants et 50% au nombre d'actes)
- Répartition des différentes tâches revenant à la commune et au service instructeur...

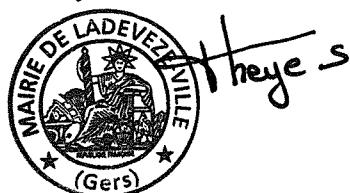
Après avoir entendu l'exposé Madame le Maire, le Conseil municipal décide :

- **D'adhérer** au service d'instruction des autorisations d'urbanisme et d'affichage du PETR du Pays du Val d'Adour,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer la convention telle que décrite,
- **De libérer** les fonds nécessaires au paiement de cette prestation,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LADEVÈZE-VILLE
Le Maire, Sylvie THEYE



10 Place de la Mairie
32230 LADEVÈZE-VILLE
05.62.09.37.43
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr